

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour Lyon et le département du Rhône,
 16 francs pour 3 mois,
 32 francs pour 6 mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.
 Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

MONUMENT A LA MÉMOIRE DE GARNIER-PAGÈS.

Les souscriptions destinées à élever un monument à la mémoire de Garnier-Pagès seront reçues au bureau du CENSEUR tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Lyon, 21 juillet 1841.

La petite ville de Bourgoin présentait dimanche un aspect inaccoutumé de fête et d'animation, et vers trois heures la population tout entière se portait sur le coteau pour voir le banquet réformiste donné dans la double intention de propager la réforme et de célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. Les tables étaient dressées en plein air dans une propriété particulière; sur la droite, le bois était rempli de promeneurs; les arbres étaient couverts d'enfants suspendus dans les branches; une excellente musique cachée dans un taillis faisait entendre des airs patriotiques, et les deux coteaux au pied desquels dort la ville de Bourgoin avaient une ceinture de curieux, qui regardant, qui écoutant, selon le lieu où ils avaient pu se placer. Vingt-trois communes du département de l'Isère, Lyon, Belley, la Savoie avaient envoyé des députations à cette fête destinée à imprimer une activité nouvelle à la pensée réformiste, à resserrer les liens qui doivent unir dans un même but tous ceux qui désirent donner le bonheur à leur pays et relever la dignité de la France aux yeux de l'étranger par le triomphe de la démocratie. Il n'est pas besoin de redire tous les vœux qui ont été émis, tous les toasts qui ont été portés; on s'en fait facilement une idée en regardant ce qui se passe en France et de quelles attaques toutes nos libertés sont tour à tour l'objet. Quand le gouvernement de juillet réalise si peu les espérances nées de la révolution, le pays n'a que trop de sujets de plaintes, que trop de vœux à former; qu'il nous suffise de dire que le cri du dernier orateur a été : *Plus de bastilles!* que ce cri, revenant de temps en temps dans son discours, animait toute la foule comme d'une étincelle électrique, et que le coteau tout entier retentissait de ces mots : *Plus de bastilles!*

Personne n'oubliait, ni parmi les convives du banquet, ni dans cette foule animée de sentiments patriotiques bien prononcés, que le Dauphiné est une terre d'affranchissement, qu'il a fourni de nombreux défenseurs à la liberté, qu'il est le dernier département d'un côté où la France n'a pas ses véritables frontières, ses frontières naturelles, les Alpes. Sans doute, elle les reprendra un jour ces frontières dont la sainte-alliance l'a dépouillée pour qu'elle fût ouverte aux invasions de ses ennemis, pour que l'étranger pût à sa volonté marcher sur elle, arriver au cœur du pays, sans trouver d'autre obstacle que celui des armées. Sans doute, le drapeau de la France se déploiera un jour de nouveau sur les Alpes et de l'autre côté du Rhin, si elle n'a pas trop de peine à défendre sa liberté au dedans. Quand on fête l'anniversaire de la chute de la vieille Bastille, premier élan du peuple, premier acte de sa force, alors qu'il se relevait, il est bien, il est beau de crier : *A bas les bastilles!* Mais tous ces cris-là ne renverseront ni celles qui entourent Lyon, ni celles qui s'élèvent à Paris. Il n'y a plus de trompette assez puissante pour faire tomber les murailles, et ceux qui les construisent se moquent des cris que l'on fait entendre. Il faut que le parti démocratique regarde attentivement où on le mène, comment on le divise, comment on l'affaiblit, comment on le maîtrise. Il faut qu'il comprenne que dans l'union de tous ses enfants, dans la cohésion de toutes ses parties, il trouvera seulement la force

de résister aux attaques. La réforme est le terrain légal où la démocratie peut se former pour combattre, s'organiser pour vaincre. Les bastilles sont élevées contre la liberté bien plus que contre l'ennemi; la malheureuse chambre qui les a votées sera bientôt remplacée par une autre, et si la réforme fait des progrès, si sa pensée grandit, si elle entre enfin dans la chambre, forte et puissante, il faudra bien que les bastilles s'arrêtent.

Quoi! parce que la réforme ne satisfait pas tous nos vœux, ne répond pas à nos besoins, nous dédaignerions de la demander, de l'obtenir! Mais que diriez-vous d'un général d'armée qui, chargé de la conquête d'un pays, négligerait de remporter la première victoire qui doit lui en ouvrir les portes? Vous vous écrieriez qu'il est incapable, vous l'accuseriez de trahison. Nous nous lassons toujours trop vite; nous nous décourageons au premier refus. Ah! si, depuis dix années que nous nous débattons sans résultat favorable, nous eussions demandé avec instance cette réforme dont le pays s'est occupé trop tard, cette première conquête serait faite, les lois contre les associations, les lois de septembre n'eussent pas été votées, l'organisation du travail serait commencée, et les bastilles ne s'élèveraient pas.

Les patriotes de Bourgoin, ceux qui étaient venus représenter au banquet vingt-trois communes du département de l'Isère, ont compris, eux, la nécessité de la réforme; les six mille hommes qui assistaient au banquet de Villeurbanne la comprenaient aussi. Que la réforme s'organise donc de nouveau en l'absence des chambres; que les départements, les communes qui n'ont pas encore fait leur pétition la préparent à leur tour, afin que toutes celles qui seront faites puissent être présentées, à l'ouverture de la session prochaine, avec celles qui n'ont pu l'être cette année. Que le pays fasse entendre sa voix, il faudra bien qu'on l'écoute.

M. Guizot, dans les différents conseils qui ont été tenus à l'occasion des troubles de Toulouse, s'est de nouveau révélé tel que nous l'avons vu depuis dix ans. C'est toujours le même homme acerbe et violent. Dès le principe, M. Guizot a demandé que M. le maréchal Soult fit marcher sur Toulouse des forces assez considérables pour écraser tous ceux qui, dans cette cité, tenteraient de s'opposer à l'exécution des volontés du gouvernement. C'est là la première pensée qui lui est venue lorsqu'il a appris que M. Mahul avait été obligé de désertir son poste et que MM. Saint-Michel et Plougoum avaient en quelque sorte donné la main à son expulsion. M. Guizot n'a pas cessé de récriminer surtout contre le général Saint-Michel qui, ayant, disait-il, plus de quatre mille hommes à sa disposition, s'était laissé intimider par les factieux. C'est sur sa proposition bien plus que sur celle de M. le maréchal Soult qu'il a été décidé que cet officier serait remplacé dans sa division par M. le général Rulhières, le même qui commandait le 25^e à Grenoble lorsque M. Maurice Duval y fit charger les citoyens pour se venger du charivari qu'ils lui donnaient; le même qui se distingua ensuite dans la rue Transnonain, de si douloureuse mémoire. A Toulouse, on redoutait de voir M. Saint-Michel remplacé par M. le général Castellane ou par M. Trézel; que dira-t-on quand on apprendra que c'est à ce dernier qu'a été remis le soin de rétablir l'action du pouvoir dans la ville insurgée par les fautes du pouvoir?

Plusieurs journaux s'étonnent aujourd'hui de ce que le gouvernement n'a encore pris aucune décision à l'égard de M. Plougoum qui n'a guère montré plus de bravoure que M. Mahul, et qui, de plus que lui, a commis la faute insigne

d'apposer son nom au bas de la proclamation qui annonçait son départ. M. Mahul et M. Saint-Michel révoqués, qui pouvait empêcher M. Plougoum de partager leur sort! C'est, à ce qu'il paraît, à l'intervention de M. Martin (du Nord) en sa faveur que M. Plougoum a dû son salut. M. Martin a rappelé les services que ce magistrat a rendus à l'ordre de choses; mettant de côté toute espèce d'amour-propre, M. Martin a été jusqu'à dire : « Depuis dix ans on a fait beaucoup de procès à la presse parisienne; M. Plougoum est le seul homme qui en ait gagné quelques-uns, et vous iriez le frapper d'une destitution! Remarquez-le bien, les bons procureurs-généraux sont rares; il ne faut pas se priver des services de ceux qui ont fait leurs preuves. Si vous sacrifiez M. Plougoum, vous décourageriez tous les chefs de parquet; car tous sauront qu'un moment d'oubli, une faute excusable jusqu'à un certain point par l'imminence du danger auquel il fallait faire face, peuvent suffire pour qu'on ne se souvienne plus de toute une vie de services pénibles et honorables, et alors ils se décourageront, et alors ils ne vous serviront plus qu'avec un zèle indifférent. »

Ces raisons ont produit leur effet, et M. Plougoum ne sera pas destitué. Plus heureux que M. Mahul, il sera réintégré dans son parquet, dût-on, pour l'y faire rentrer, exposer la ville aux plus grands malheurs.

Nous reconnaissons bien là l'esprit des doctrinaires : il faut que ces hommes-là se heurtent toujours contre l'opinion publique; il faut qu'ils soient sans cesse en lutte avec les populations. L'arrivée de M. Plougoum à Toulouse a été saluée, on se le rappelle encore, par une réprobation vraiment unanime; depuis lors, le pouvoir a eu plusieurs occasions d'enlever M. Plougoum à ses fonctions, sans que pour cela on pût dire qu'il faisait une concession aux Toulousains. Eh bien! le pouvoir a maintenu M. Plougoum au poste qu'il lui avait assigné; il l'a maintenu, non pas parce qu'il pouvait rendre dans ce poste d'utiles services à l'ordre judiciaire, mais uniquement parce qu'on ne voulait pas de lui. Il y a quelques jours, M. Plougoum s'en va, il manque de cœur, il fait défaut au pouvoir, et le pouvoir le maintient : tout cela parce que Toulouse ne veut pas de M. Plougoum, parce que Toulouse l'a chassé, et enfin parce qu'on ne veut pas reconnaître qu'on a eu tort de l'y envoyer.

Voilà ce que les doctrinaires appellent gouverner.

A propos de la rentrée de M. Guizot dans le concert européen, voici de nouvelles réflexions que fait le *Courrier français* :

Le traité du 15 juillet, dit ce journal, avait reformé la sainte-alliance; allons-nous la détruire en y adhérant? Il est clair, au contraire, que nous empêchons tout démembrement de cette alliance, et que nous entrons, pour la part qu'on nous a faite, dans l'Europe officielle que l'on a constituée contre nous. C'est accepter deux fois les traités de 1815; c'est faire sanctionner par la monarchie de juillet les sacrifices que la faiblesse de la Restauration avait souscrits; c'est perpétuer en Europe le sentiment de la victoire, et en France le sentiment de la défaite. Nous ne sommes pas étonnés de trouver au bas de la convention le nom de M. Guizot.

Revue des Journaux.

Le *Journal des Débats*, en proie à une vive indignation, gourmande aujourd'hui en termes amers l'opposition parlementaire à cause de la manière dont elle a envisagé les événements de Toulouse. Il l'accuse de protéger l'émeute, d'encourager les désordres, de ne pas défendre la constitution menacée.

— Ma mère! cria le jeune homme en jetant ses bras autour du cou de la mourante!... Il n'étreignit qu'un cadavre.... Elle était morte en murmurant une malédiction.

II.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis la mort de la châtelaine Bertha. Un soir, aux derniers feux du soleil couchant, assis sur une terrasse d'où la vue s'étendait au loin, Arthur, le front penché, semblait absorbé dans de pénibles réflexions. Le sire de Beaumont était un grand jeune homme de vingt ans à peine, au regard doux où se peignait une âme éminemment sensible. Arthur souffrait. Pour lui, plus de repos, plus de bonheur. Le jour, la nuit, il voyait le lit funèbre de sa mère expirante, et toujours ce mot : Malédiction! retentissait à son oreille comme un présage de malheur. Laissons dominer son esprit par des pensées superstitieuses, le jeune homme empoisonnait sa vie. La malédiction de sa mère le poursuivait, et pourtant il appelle le moment où il retrouvera son frère et lui rendra l'héritage de ses aïeux. A ce désir se joignait un chagrin qui plongeait Arthur dans une profonde mélancolie. Du vivant de sa mère, il avait demandé et obtenu la main d'Inès de Saint-Alban. Maintenant le vieux marquis, veuf depuis long-temps et dont la santé décline tous les jours, s'étonne du peu d'empressement du jeune de Beaumont à célébrer son union avec son enfant chérie, et Arthur n'ose lui révéler le secret que lui a confié sa mère. Dans tous les moines quêteurs il croit voir son frère lui demander l'aumône comme à un inconnu; alors il renonce à l'hymen. Mais parfois aussi Inès, belle et pure comme un ange, lui apparaît pour lui reprocher son oubli, et il jure de l'aimer toujours et ne songe plus qu'à elle. Les heures s'écoulaient ainsi, modifiant tour à tour les pensées d'Arthur. Quelquefois au matin le jour le retrouve encore sur la terrasse; alors il descend, arrange en boucles ses blonds cheveux, puis, s'élançant sur une riche haquenée, disparaît dans les détours sinueux du chemin qui conduit à Saint-Alban. L'air frais et pur du matin dissipe peu à peu les

LE SIRE DE BEAUMONT.

HISTOIRE DU XII^e SIÈCLE.

I.

La nuit était belle, calme et silencieuse. La lune nageait pure dans les cieux, et le doux frémissement de la brise qui courait dans les bois rappelait seul l'animation de la nature endormie. L'antique manoir des seigneurs de Beaumont, avec ses tours et ses créneaux dominant la colline, se dessinait sombre sur le fond du ciel. Cependant quelques lumières vacillantes se faisaient remarquer à travers les ogives et annonçaient que les habitants du castel n'étaient point encore plongés dans le repos. Le château de Beaumont était une demeure féodale qui, depuis des siècles transmise de père en fils, n'avait rien perdu de son éclat. Au moment où commence notre histoire, la dame Bertha, veuve depuis plusieurs années, allait succomber à une douloureuse maladie. Dans une vaste chambre aux sombres tentures, étendue sur un lit dont les grands baldaquins vert foncé retombaient en draperies, selon l'usage du temps, la châtelaine de Beaumont, rassemblant le peu de forces qui lui restait, s'adressa à un jeune homme assis au pied du lit :

— Arthur, mon fils bien-aimé, dit-elle en lui prenant la main, le moment approche où je vais te quitter; Dieu seul peut savoir combien je t'aimais et lui seul aussi à quelle action m'a portée cet amour.

En disant ces mots, elle serrait convulsivement les mains du jeune homme effrayé de ce début.

— Arthur, tu n'as pas été mon seul enfant; un autre avant toi m'appela du doux nom de mère, et je l'aimais, lui, mon premier né, gage d'une bien malheureuse union, qui me rappelait sans cesse les traits d'un époux qui a abreuvé mes jours d'amertume et de larmes. Mais, que d'angoisses pour mon cœur! l'ingrat repoussait mes caresses pour courir au-devant d'un père dont il annon-

çait déjà les tristes inclinations. La jalousie maternelle s'éveilla en moi et me fit de tristes jours. N'avoir pas un enfant qu'on puisse aimer, alors que son père a perdu tout droit à votre amour! Sentir qu'il vous hait sans raison, d'instinct!... Les mères seules comprennent ce que j'ai souffert! Mon amour diminua peu à peu et s'éteignit. Tu vins au monde alors, mon Arthur, et je tressaillais de bonheur en voyant tes yeux bleus, tes boucles blondes, ton front blanc et pur qui te faisais ressembler à ta mère. Je t'ai nourri, et avec le lait a passé dans ton âme l'éloignement que la conduite de ton père m'avait inspiré pour lui. A moi seule tu réservais tes caresses, et, à la vue du sire de Beaumont, tu te cachais en tremblant dans mon sein. J'étais fière, j'étais heureuse de toi.

A cette époque, ton père reçut la mort sur le champ de bataille; ton frère devenait l'héritier de nos domaines, et toi, toi que j'aimais, tu ne devais être qu'un cadet de famille, sans fortune, sans nom!... Je ne pus supporter cette pensée. Ton frère fut secrètement envoyé bien jeune encore dans un couvent dont je gagnai le prieur. Bientôt je fis répandre le bruit de sa mort, et je te fis ainsi le seul héritier des sires de Beaumont. Ce secret, j'ai voulu te le révéler avant de mourir, non point pour que tu en portes à ton tour le fardeau, mais parce que j'ai besoin de t'entendre jurer sur ma couche funèbre de ne jamais rendre à ton frère, si tu le revois un jour, l'héritage de tes aïeux. Sois pour lui ce que ton père fut pour moi.

Le jeune homme était tombé à genoux; de ses yeux s'échappaient des larmes brûlantes. — Ma mère! dit-il, apprenez-moi le nom de mon frère, le lieu de son séjour!... Peut-être l'aurais-je aimé, dit-il bien bas. — Jamais, reprit la mourante, jamais! Fais le serment que je te demande à mon heure dernière, fais-le à celle qui a tout sacrifié pour ton bonheur! Le jeune homme ne répondit pas; la malade le regardait avec effroi, avec anxiété. — L'ingrat! murmura-t-elle; il ne partage pas la haine qui le fait riche et puissant!... il ne comprend pas ce que j'ai souffert pour lui!

Comment le *Journal des Débats* ou plutôt comment les patrons de ce journal ne voient-ils pas qu'ils ont un nouvel enseignement à tirer de la conduite tenue dans cette circonstance par la presse du centre gauche et de la gauche ? Au lieu de s'indigner en pure perte, le *Journal des Débats* ferait mieux son devoir s'il conseillait au ministère de profiter des leçons nombreuses qui lui sont données.

La *Revue de Paris* annonce que le ministère s'occupe en ce moment du personnel des préfectures. Ce travail absorbe la plus grande partie de son attention.

Il paraît qu'il n'est pas question de donner un successeur à M. Mahul dans la place de directeur de la police du royaume, qu'il a laissée vacante en partant pour Toulouse. En ce moment, c'est M. Duchâtel lui-même qui s'occupe, sans intermédiaire, de cette importante partie de son administration.

Un journal annonce que le rédacteur en chef de *l'Univers* reçoit de M. Guizot un traitement de 6,000 fr. par an. Afin d'être mieux compris, ce journal aurait dû ajouter que cet argent ne sort point de la poche de M. Guizot.

Quant à nous, nous ignorons si *l'Univers* touche ou ne touche pas de subvention ; mais ce que nous croyons être en mesure de pouvoir affirmer, c'est que cette feuille janséniste, qui se fait l'organe du clergé rallié, compte M. Guizot au nombre de ses rédacteurs. M. Guizot, pendant qu'il était ambassadeur à Londres, a très-souvent adressé à *l'Univers* des articles écrits de sa main. Maintenant que M. Guizot est ministre, c'est au ministère des affaires étrangères que *l'Univers* va chercher les renseignements qu'il publie.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LYON.

Séance du 19 juillet 1841.

Présents : MM. Janson, de Manneville, Etienne Gautier, Falconnet, Madinier, Chollet, Bied-Charreton, Besson, Bouchard-Jambon, de Varax, Vachon-Imbert, Rambaud, Fond et Jacquemet-Cazot.

M. Vachon-Imbert, doyen d'âge, a pris place au fauteuil du président.

M. le préfet, après avoir donné lecture de l'ordonnance royale qui convoque les conseils d'arrondissement pour le 19 juillet, a déclaré, au nom du roi, que la séance était ouverte et s'est retiré.

On a procédé à la formation du bureau. MM. Janson et Jacquemet-Cazot, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamés le premier président et le second secrétaire pour la session de 1841.

M. le préfet a été introduit. Après avoir fait connaître au conseil le résultat des votes émis à la dernière session, il lui a soumis les affaires sur lesquelles il doit délibérer.

Le conseil s'est aussitôt formé en commissions, et le travail a été réparti entre chacune d'elles.

Sur la proposition d'un membre, il est décidé qu'il sera fait mention spéciale au procès-verbal de la communication faite par M. le préfet du travail relatif au classement des archives départementales, travail dont on peut déjà constater les résultats si importants soit pour la science, soit pour les intérêts du département, de la ville et des particuliers.

M. le préfet se retire. Le conseil décide qu'il sera fait aussi mention au procès-verbal de la communication officielle faite par M. le préfet sur les événements de novembre dernier, et il a voté à l'unanimité des remerciements à ce magistrat pour le zèle qu'il a déployé pendant la durée du fléau, l'impulsion qu'il a su donner, et par son exemple et par les mesures qu'il a prises, à toutes les parties du service public, et notamment à celles qui avaient pour objet la répartition des secours.

Le conseil a levé la séance à trois heures et s'est ajourné au jeudi 22 à onze heures.

Par un hasard ou une mauvaise volonté dont nous ne savons sur qui faire retomber la responsabilité, *l'Emancipation* de Toulouse ne nous est pas parvenue hier, bien qu'elle fût arrivée à d'autres personnes à Lyon. Nous l'avons fait demander à la poste; elle n'y était pas, nous a-t-il été répondu. Nous avons été d'autant plus contrariés de ce retard, que l'on se préoccupe assez à Lyon des événements de Toulouse, et qu'on en attend les nouvelles avec impatience. Ce numéro qui manquait hier nous a été remis ce matin; il est à la date du 17. Voici ce qu'il contient d'important :

La tranquillité sera-t-elle encore troublée? Le désordre sera-t-il engendré de nouveau par les provocations d'une partie de la garnison? Les faits suivants, que nous allons raconter avec le calme que leur gravité commande, sembleraient répondre d'une manière affirmative. Ces faits sont tellement inouïs, que nous croyons devoir attester d'avance leur parfaite authenticité qui sera garantie par les témoins les plus honorables, si une enquête est ouverte, si la justice a son cours dans nos murs. Hier donc, les sous-officiers du 9^e chasseurs à pied et quelques sous-officiers d'artillerie ont fêté la

douleurs qui troublent sa tête. Le jeune homme semble avoir oublié qu'il est malheureux. En apercevant les tourelles antiques du manoir de Saint-Alban, son teint s'anime, sa bouche murmure le refrain d'une ballade qu'il a souvent entendu chanter à sa belle fiancée. Il arrive devant le gothique castel; à son approche, le pont levis se baisse. A un antique balcon de pierre, le sire René, appuyé sur le bras d'une frêle jeune fille, semble savourer avec bonheur cette brise parfumée qui se joue dans ses rares cheveux blancs. Arthur, en le voyant, se découvre, salue gracieusement la jeune Inès, entre dans une vaste salle où le marquis et sa fille descendent bientôt, et là, dans des causeries toutes d'amour et d'espérance, Arthur oublie ses chagrins. Le vieillard seul croit deviner qu'il y a dans son amé un triste secret.

III.

Un jour du mois de septembre la soirée était belle; un jeune homme, revêtu de l'habit des trouvères, gravissait la colline. Il était grand et bien pris; ses longs cheveux noirs retombaient en boucles soyeuses et encadraient une belle tête où brillait un œil qui décelait des passions indomptées. Quoiqu'il portât le costume des trouvères, le jeune homme semblait regarder son luth sans plaisir, et l'on eût dit que sa fierté s'irritait du genre de vie qu'il avait adopté. Quand il arriva près du château, une indicible expression de joie se peignit dans ses yeux :

— Ce sera peut-être le terme de mes fatigues, murmura-t-il en passant le pont-levis.

A cette époque, ces musiciens ambulants étaient toujours accueillis avec bienveillance chez les seigneurs dont ils égayaient la solitude. Celui-ci fut donc très-bien reçu au château de Beaumont qui devait le lendemain réunir ses domaines aux fiefs de Saint-Alban par le mariage d'Arthur et d'Inès.

Le ciel s'était peu à peu couvert de nuages; la lune ne jetait par intervalles qu'une faible clarté. Dans une longue allée de sycomores, Arthur, dont le regard se porte avec douleur sur tout ce qui l'entoure,

bienvenue de leurs camarades du 37^e de ligne, arrivés le jour même de Montauban. L'autorité militaire, que nous n'entendons pas incriminer autrement, car nous savons d'ailleurs qu'un ordre du jour très-convenable et recommandant aux soldats la plus grande circonspection avait été lu le matin ou la veille dans les chambrées, l'autorité militaire s'était montrée imprévoyante en permettant une réunion d'usage, il est vrai, mais où l'esprit de corps travaille et s'échauffe, surtout dans les circonstances où nous sommes. L'événement ne l'a que trop prouvé.

Ces sous-officiers, au nombre de quatre-vingts environ, se sont rendus après le repas, vers sept heures du soir, au café Léopold, situé sur la place du Capitole; ils marchaient quatre par quatre, et cette promenade tumultueuse avait l'air d'une bravade à l'adresse des consommateurs établis dans les cafés voisins. La population, il faut bien le remarquer pour faire sentir l'inconvenance impolitique d'une provocation émanant de militaires, avait depuis deux jours abjuré tout ressentiment; les soldats de tous les corps circulaient en groupes ou isolés sans être molestés en rien. Eh bien ! sans plus de cérémonie, une partie des sous-officiers réunis au café Léopold, placés aux fenêtres de l'entresol, se sont mis à entonner *la Marseillaise*, et à chaque refrain ont fait retentir les cris de : *A bas les Toulousains !*

Le rassemblement qui s'était formé devant le café, et composé presque uniquement de curieux, est alors bien vite devenu hostile. Des huées et des sifflets ont été suivis de pierres à l'adresse des insolents. Des voies de fait plus graves et plus immédiates allaient avoir lieu : heureusement la garde nationale du poste du Capitole est allée faire la haie devant le café et s'opposer ainsi à une mêlée fâcheuse. MM. les colonels des 8^e et 9^e d'artillerie, M. le chef de bataillon des chasseurs à pied, qui étaient dans le voisinage, sont allés mettre les holà parmi leurs inférieurs.

Nous devons dire que les sous-officiers d'artillerie et du 37^e de ligne ont écouté aussitôt la voie de la prudence et les ordres de leurs chefs; ils ont regagné leur caserne, et la foule, dont l'exaspération obéit admirablement au frein de la raison, s'est ouverte pour les laisser passer le plus tranquillement du monde.

Les sous-officiers de chasseurs à pied n'ont voulu rien entendre, eux, à ce qu'il paraît; leur exaltation, dans laquelle il faut croire que les fumées alcooliques entraînent pour la plus grande part, ne connaissait point de bornes; leurs sabres dégainés, ils écoutaient à peine leur commandant. Il a fallu que la garde nationale les mit dans ses rangs et les emmenât à la caserne Saint-Charles. Deux gardes nationaux ont été légèrement blessés dans le tumulte qui a précédé la mise en marche du détachement. La foule était de son côté grossie encore, et son animosité avait par contre-coup reparu menaçante comme aux premiers jours. Dans le long trajet que les chasseurs à pied et les gardes nationaux avaient à parcourir, notamment dans la rue du Taur, il a fallu beaucoup d'énergie à ceux-ci et à plusieurs bons citoyens qui s'interposaient pour qu'il n'arrivât point de malheurs.

Comme le cortège arrivait, suivi d'une masse nombreuse, aux abords de la caserne, une détonation s'est fait entendre : c'étaient les officiers qui s'empresaient, par une mesure de prudence qui fait honneur à leur humanité, vu les dispositions où ils devaient savoir leurs troupes, de faire décharger les armes par les croisées de la cour. Ce fait a été bien vite expliqué et n'a causé qu'un émoi passager.

Il paraît toutefois que tous les chasseurs à pied n'ont pas obéi, ou qu'une grande garde était au poste de la caserne Saint-Charles, car, au tournant de la rue qui y conduit, deux sentinelles ont, en donnant l'alarme, croisé la baïonnette sur un sergent de la garde nationale qui marchait en tête du groupe. Celui-ci a croisé la sienne à son tour, et son attitude énergique et courageuse a imposé à ces soldats auxquels il lui était impossible de faire entendre raison. Au même instant arrivaient les gardes nationaux conduisant les sous-officiers, qui les ont remerciés du service rendu en se tournant contre eux, dit-on, au même instant aussi sortaient de la caserne environ deux cents hommes, sac au dos, qui, se formant en bataille, ont couché en joue, sans dire gare, peuple et garde nationale. Il s'est trouvé là heureusement des officiers du 37^e de ligne et d'artillerie, entre autres M. le lieutenant-colonel du 8^e, qui se sont, avec un courage et une abnégation dont la population toulousaine doit leur tenir compte au plus haut point, placés devant les fusils, et ont pu parvenir, aidés des officiers du corps, à faire rentrer tout le monde. Un capitaine du 37^e a même été blessé à la main en relevant l'arme d'un des plus furieux.

Voilà les faits dans leur simplicité; nous nous abstenons de les qualifier. Nous ajouterons seulement que la garde nationale, dont le caractère et la mission ont été méconnus, a porté plainte au préfet, et qu'on semblerait disposé à lui donner la satisfaction que les services rendus par elle à la ville méritent; car les tirailleurs sont aujourd'hui consignés dans leurs casernes, et les postes qu'ils desservent ont été pris par le 37^e.

— On nous écrit que deux bataillons du 5^e de ligne, en garnison, l'un à Pau, l'autre à Bayonne, ont reçu, le 16 au matin, l'ordre de se rendre à marches forcées sur Toulouse. Deux escadrons des chasseurs d'Auch ont également reçu l'ordre de se tenir prêts à partir au premier signal. Les chevaux sont sellés et bridés. Enfin les bateaux à vapeur du bas de la rivière ont été mis en réquisition pour transporter à Agen un régiment de ligne de Bordeaux.

Le 5^e de ligne a un noble souvenir dans ses annales. Se trouvant posté sur le boulevard en juillet 1830, il refusa de tirer sur

paraît agité violemment.

— C'est demain, dit-il, que va se célébrer cette union qui devait faire mon bonheur et qui m'effraie aujourd'hui.

Il se tut, devint pâle, tremblant; la lune avait tout-à-coup montré à ses regards un grand jeune homme qui le regardait fixement. La ressemblance le frappa... C'était la vivante image de son père... Arthur cacha sa tête dans ses mains; il resta ainsi quelques instants, puis, relevant les yeux, il se trouva seul.

— Etais-je donc le jouet d'un songe? dit-il en se levant pour longer l'avenue d'ifs qui conduisait au château.

Il marchait ainsi, l'âme préoccupée de mille pensées vagues, quand il entendit une voix qui l'émut; il s'arrêta pour écouter.

— Ces jardins, ce manoir, ne me sont point inconnus, disait la voix mystérieuse. Il me semble, mais il y a de cela bien long-temps, que je courais dans cette avenue. O toi qui me révélas dans le silence du cloître qu'un autre avenir m'était destiné, que j'étais un enfant repoussé de la maison paternelle, pourquoi ne m'as-tu pas appris le nom de mes aïeux ! Une voix qui parle à mon cœur me dit que c'est bien ici que s'écula mon enfance, et puis ces paroles que tout-à-l'heure j'ai surprises dans la bouche de ce jeune seigneur, son trouble à ma vue, ce mot de ressemblance, oh ! tout cela me confirme dans mes pensées. Oui, c'est ici le domaine qu'un frère m'a usurpé. Et puis, cet anneau qui ne m'a jamais quitté est marqué aux armes de ce château; ces armes sont les miennes. L'heure de la vengeance a sonné. Tremble, toi qui m'as délaissé et toi qui as été si long-temps heureux pendant que ton frère était dans un cloître ! — O mon ami ! mon frère ! s'écria Arthur se jetant dans les bras de l'inconnu.

— Retire-toi ! dit-il, et jouis de la liberté que je laisse à ta jeunesse. Pars, quitte à jamais ce château ! Car, je le sens, ta vue a rallumé dans mon cœur toute la haine que j'ai jurée au frère qui m'a ravi à la fois et l'amour de ma mère et l'héritage de mes aïeux !

le peuple qui défendait la liberté et les lois ; on ajoute même que M. le maréchal-de-camp Rambaud, commandant actuellement le département de la Haute-Garonne, était alors chef de bataillon dans ce régiment, et qu'il fit le premier entendre le commandement de *crosses en l'air !* Ces faits sont trop honorables pour que nous ne les reproduisions pas.

— Hier, à quatre heures et demie, la municipalité provisoire est allée rendre visite à M. le préfet provisoire.

— M. Bocher, préfet provisoire, M. Arzac, maire provisoire, et M. le général Boutellier, commandant l'école d'artillerie, se trouvaient hier à huit heures sur la place du Capitole, pendant que se passaient les scènes du quartier Saint-Charles dont ils ne pouvaient soupçonner la possibilité.

— Pendant les scènes déplorables qui se passaient devant la caserne Saint-Charles, un ouvrier de M. Lignères, qui revenait tranquillement de sa journée, est passé dans une rue voisine où se trouvaient quatre ou cinq chasseurs à pied. Ce malheureux, attaqué de propos délibéré, a reçu quatre blessures à la tête. On l'a conduit chez M. Vidal, pharmacien, où les premiers soins lui ont été donnés. Il a fallu ensuite le porter à l'hospice, tant son état offrait de danger.

— Le *Moniteur* se borne aux lignes suivantes sur les affaires de Toulouse :

« Une dépêche télégraphique d'hier, et qui n'est parvenue que cet après-midi à cause de l'état de l'atmosphère, annonce que la tranquillité n'avait plus été troublée à Toulouse. »

Le *Moniteur parisien* annonce que M. le lieutenant-général Rulhières est nommé commandant de la 10^e division militaire, en remplacement de M. le lieutenant-général Saint-Michel. Le général Rulhières, parti depuis huit jours pour commencer sa tournée d'inspection, en qualité d'inspecteur-général d'infanterie, a reçu par estafette l'ordre de se rendre à Toulouse.

Les dépêches reçues des divers points qui avoisinent Toulouse annoncent, toujours selon le même journal, que le calme n'a pas cessé d'y régner.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 19 juillet :

Hier dimanche, l'autorité, ayant appris qu'un banquet radical devait avoir lieu dans un restaurant du village de Saint-Just, avait pris des mesures pour empêcher cette réunion. Le matin, au moment où les tables allaient être dressées, une descente de la police, aidée de la gendarmerie et d'un piquet de la ligne, a fait retourner toutes les voitures chargées des objets devant servir au repas. Plus tard, à mesure que les souscripteurs arrivaient, ils étaient invités par les commissaires de police à rebrousser chemin.

Néanmoins, dans l'après-midi, des convives désappointés, au nombre d'environ deux cents, se sont trouvés réunis dans le restaurant désigné, et, faute de pouvoir satisfaire leur appétit aiguë par une attente longue et frustrée, se sont mis à chanter quelques refrains patriotiques.

Cette réunion et ce bruit ayant attiré de nouveau l'attention de l'autorité sur ce point, on a fait pénétrer la force armée dans la maison qu'on est parvenu, non sans quelque peine, à faire évacuer. Le rassemblement a été en partie refoulé vers le ruisseau de Jarret et dans les chemins qui aboutissent au village de Saint-Just.

Le poste des Allées avait été doublé, dans la crainte que la rentrée en ville de ces jeunes gens n'occasionnât quelque tumulte ; mais la soirée a été fort tranquille.

Chronique.

LYON. — On se rappelle l'accident arrivé il y a environ trois ou quatre mois à un omnibus stationné place Saint-Clair, qui, chargé de voyageurs, prêt à partir et un instant abandonné par son conducteur, alla se précipiter dans le Rhône et vint échouer contre les piles du pont Morand; on se rappelle encore que cet accident faillit coûter la vie à plusieurs personnes.

Pour éviter à l'avenir un malheur du même genre, il eût suffi de faire placer une borne, une seule borne isolée, au sommet de la rampe qui descend dans le fleuve. Cette amélioration, facile à exécuter, est de première utilité sur ce point dangereux, puisqu'il est à peine distant de 10 mètres de la route royale et de 25 mètres au plus du stationnement des omnibus. Comment MM. les voyers n'ont-ils pas trouvé un moment pour s'occuper de faire cesser ce danger ? Nous pensons qu'il suffira de signaler cet oubli pour qu'il soit aussitôt réparé. (Courrier.)

— L'interrogatoire de plusieurs femmes arrêtées pour vol dans des magasins de soieries et de dentelles a amené l'arrestation de quelques complices, notamment, dit-on, celle d'un commis d'une maison de rouennerie de la rue Mercière qui transmettait à une de ces femmes des pièces de tissus soustraites dans le magasin où il était employé, et celle

Je suis Raoul de Beaumont, et toi un cadet de famille, sans nom, sans fortune, sans rien, rien autre que le mépris, que la haine de ton seigneur et frère !

IV.

Les deux frères entrèrent dans le manoir. Personne n'a pu dire ce qui se passa entre eux dans cette fatale nuit. Mais le matin, à l'aube du jour, monté sur un vigoureux coursier, un jeune homme sortait lentement du château de Beaumont : c'était Arthur. Bien souvent il se retourna pour regarder encore les murs noircis du séjour où s'était passée sa douce enfance. On aurait pu voir alors sur une terrasse élevée un homme qui suivait des yeux le matinal voyageur. Arthur l'aperçut et pâlit, car c'était le même qui n'avait répondu que par la haine aux éans de son cœur. Le jeune seigneur arriva bientôt près du manoir de Saint-Alban. Les premiers rayons du soleil éclairaient la flèche élancée de l'antique donjon. Arthur s'arrêta un instant; il se découvrit et dit un triste adieu à Inès, à Inès qui déjà l'attendait et qu'il devait épouser ce jour même. Elle ignorait encore, la pauvre enfant, que ce jour, qui devait faire son bonheur, allait remplir son cœur d'amertume. Il était touchant de voir cette tristesse répandue sur le jeune front d'Arthur, ses yeux mouillés de larmes quand il s'éloigna murmurant : « Adieu, Inès, ma belle fiancée, adieu; souviens-toi de la foi jurée. Je reviendrai. » On le vit encore long-temps contourner la montagne, puis il disparut entièrement. Une femme alors avait jeté un cri de douleur : c'était Inès qui, saluant le matin du jour de son hymen, avait vu tout-à-coup s'éloigner le malheureux. Arthur sans rien comprendre à l'adieu qu'il lui jetait. De tristes pressentiments changeaient la joie naïve de la jeune fille en une sombre tristesse. Quelques heures plus tard un exprès envoyé du château de Beaumont fut introduit auprès du vieux René; la conférence fut longue, puis l'exprès repartit. Tout rentra dans le calme, excepté le cœur des habitants de Saint-Alban.

(La suite à un prochain numéro.) M^{lle} A. R.

d'un marchand de la rue Saint-Marcel qui garnissait les rayons de sa boutique avec les marchandises qu'il achetait à vil prix de ces mêmes femmes. Nous espérons que les arrestations faites, au nombre de sept ou huit, mettront fin aux vols nombreux que la publicité a signalés dans notre ville.

— M. le préfet du Rhône vient d'adresser une circulaire à MM. les maires du département relativement à la célébration des anniversaires de juillet.

— Dimanche dernier, des jeunes gens qui revenaient de Vaise à Lyon dans deux voitures particulières s'efforçaient mutuellement de se dépasser en faisant galoper leurs chevaux avec toute la vitesse possible. Les voitures couraient pour ainsi dire côte à côte, et il a failli à plusieurs reprises en résulter de graves accidents. Heureusement cette extravagance, qui n'a trouvé sur son passage aucun agent pour en interrompre le cours, s'est terminée sans avoir causé d'autre mal que quelques avaries faites en passant à un omnibus.

— La compagnie du gaz de Perrache, en ouvrant sur le quai Pierre-Scize la tranchée nécessaire pour la pose des tuyaux conducteurs, a rencontré le rocher dans le voisinage de la maison Merk. Dans le but sans doute de ne pas ralentir l'exécution générale des travaux, elle a, à ce qu'il paraît, réservé cette portion pour la fin, mais elle l'a laissée ouverte. Or, les eaux pluviales et les égouts provenant de la rigole sont venus la remplir et ont constitué une mare fétide dont nous devons signaler l'existence à la police. Cette simple indication suffira sans doute pour qu'il soit porté remède à l'inconvénient que nous avons dû signaler dans un double intérêt de salubrité et de sûreté publiques.

— Une pétition, revêtue d'un grand nombre de signatures et ayant pour objet le prolongement de la rue du Doyenné jusqu'à la rue de la Boucherie-Saint-Georges, a été adressée à M. le maire et au conseil municipal. L'exécution de ce projet, dont il est question depuis long-temps, établirait une communication facile entre la place Saint-Jean et la place Saint-Georges.

— Le 19 du courant, en creusant les fondations d'un nouveau bâtiment chez les frères des écoles chrétiennes, à environ deux mètres et demi de profondeur, on a trouvé deux pièces d'or, à l'effigie et au nom d'Auguste César, de la grandeur et de la pesanteur d'une pièce de vingt francs environ : de l'autre côté est représenté Jupiter ; deux bracelets en or de la forme d'une bague avec un écusson creux à l'effigie d'un empereur et portant une inscription si antique qu'on ne peut pas la lire, mais l'effigie est parfaitement conservée ; deux petits colliers en or, une chaîne en or avec perles ; plus quelques petites pièces d'argent, de la grandeur de celles d'un demi-franc, portant aussi l'effigie des empereurs romains d'un côté, et de l'autre un des dieux du paganisme.

On présume que la totalité de ce qu'on a trouvé peut s'évaluer à environ mille francs.

— La *Revue des Deux Mondes* publie dans sa dernière livraison une partie du poème d'*Eleusis*, de M. Victor de La Prade. Ce jeune écrivain, qui appartient au barreau de notre ville, s'occupe en ce moment d'un ouvrage qui doit paraître prochainement chez M. Jules Labitte, éditeur à Paris.

SOIRS. — Rien de nouveau. C'est toujours en général le même calme, la même situation, un peu encombrée, faute d'écoulement de marchandises.

Cependant nos marchés du pays ne restent pas inactifs. Nos correspondants de l'Ardèche et de la Drôme sont unanimes pour nous signaler partout de petites mais nombreuses ventes, depuis un kilogramme jusqu'à dix. Quant aux prix, ils tendent sans cesse à la baisse, et il en sera ainsi jusqu'après la foire de Beaucaire, non-seulement à Romans, à Aubenas, à Joyeuse, à Crest, etc., mais partout ailleurs sur les grands marchés, à Lyon, à Nîmes, à Saint-Etienne, à Avignon.

Au dernier marché de Romans (vendredi), les prix étaient : 14/16 d. soies ordinaires petits partis (1/2 kilog.) 26 à 26 50 12/13 d. soies courantes, — 26 à 27

Vers le soir, ces prix ont subi une baisse de 50 c. environ.

A Aubenas, la veille, la petite vente était assez active aux prix suivants :

| | |
|------------------------------------------|---------------|
| 11/12 d. soies ordinaires petits partis, | 26 75 à 27 25 |
| 9/10 d. soies courantes du pays, | 27 50 à 28 |
| 9/10 d. soies de Joyeuse, titre choisi, | 29 50 à 30 |

A Joyeuse, la veille, il y avait assez bon nombre de vendeurs et de mouliniers. Les prix cependant n'ont pas monté d'un centime au-dessus des précédents.

A Nîmes, calme et baisse. Comme ici, et peut-être avec plus de raison, à cause de la proximité de Beaucaire, chacun, avant de se livrer aux achats, est bien aise de connaître les cours adoptés en foire.

A Avignon, la fabrique chôme un peu ; elle a fini les préparatifs pour Beaucaire et attend les nouvelles de cette place pour recommencer à produire en cas d'écoulement.

A Marseille, il s'est vendu quelques balles de soies du Levant en qualités diverses, mais la majeure partie dans les fermes. Ces ventes, déterminées plutôt par la mauvaise qualité de la marchandise écoulée que par les prix pratiqués, ont eu lieu néanmoins avec quelques oscillations de hausse.

On pense généralement que dans la première quinzaine d'août les affaires commerciales se ranimeront et qu'il se fera des opérations considérables en soies.

(*Courrier de la Drôme.*)

DÉPARTEMENTS. — Les convives du banquet de Bourgoin ont fait deux collectes, l'une au profit des pauvres de la ville, l'autre pour la souscription au monument de Garnier-Pagès.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Ouragan de dimanche a causé dans le pays de Gex d'assez graves dommages. A Gex, des cheminées ont été abattues, des maisons découvertes, les ferblancs enlevés et emportés au loin ; les tuiles poussées par le vent ont brisé des vitres. Des arbres très-vigoureux ont été renversés. Dans les

environs, des toits entiers ont été enlevés et portés à une certaine distance. »

Paris, le 19 juillet 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'anniversaire de la prise de la Bastille a été célébré dans plusieurs villes par des banquets démocratiques.

Nous lisons dans l'*Echo du Peuple* que les étudiants de Poitiers et plusieurs émigrés polonais, assistés du concours de quelques honorables citoyens de la ville, ont célébré la fête du 14 juillet dans un banquet patriotique. Des toasts chaleureusement applaudis ont été portés aux vainqueurs de la Bastille, aux jeunes gens des écoles, à la réforme électorale, à la Pologne, à l'organisation du travail, à la mémoire de Garnier-Pagès et à la délivrance de La Mennais.

A la fin du banquet, il a été fait une collecte au profit des détenus politiques, puis l'assemblée s'est séparée en chantant la *Marseillaise*.

— Les localités les plus paisibles sont mises en émoi par les mesures fiscales de M. Humann. C'est ainsi qu'à Provins, petite ville remarquable par le calme et la tranquillité de ses habitants, le conseil municipal, par une délibération prise à l'unanimité moins une voix, a protesté contre le recensement de M. le ministre des finances.

On pense bien que cette délibération a souverainement déplu au gendre de M. Humann, M. de Germiny, préfet de Seine-et-Marne ; il l'a donc annulée, et le maire, sans doute pour rentrer en grâce et sans avoir consulté le conseil municipal, fait procéder au recensement de la population, en y comprenant les hôtes des hôpitaux et des prisons, les élèves du collège et même la garnison.

— Les mutations diplomatiques, assure-t-on, vont occuper M. Guizot. Sans l'affaire de Toulouse, le ministère aurait déjà arrêté définitivement son travail. M. de Bourqueney va recevoir sa récompense pour la docilité qu'il a montrée à Londres ; il ira en Saxe comme ministre plénipotentiaire. M. de Bussières remplacera M. de Bois-le-Comte à La Haye, celui-ci M. Mortier en Suisse. M. Mortier prendra le poste de M. de Dalmatie à Turin, et M. de Flahaut ira à Madrid. M. Périer remplacera, comme simple chargé d'affaires, M. de Barante à Saint-Petersbourg. M. de Barante est attendu en France. M. de Rumigny reste à Bruxelles. M. de Pontois a sollicité un congé ; il arrivera en automne. M. de Saint-Aulaire partira sous peu pour Londres. M. de Dalmatie est définitivement refusé à Vienne. On n'a pas encore décidé s'il ira dans quelque temps remplacer M. Bresson à Berlin, et si celui-ci recevra l'ambassade de Vienne. M. de Latour-Maubourg est maintenu dans son poste à Rome.

— La diplomatie étrangère à Paris se trouve depuis longtemps peu nombreuse, absente ou privée de ses principaux chefs. M. de Pahlen est aux eaux de Carlsbad ; il y restera trois mois. M. de Kisselef le remplace provisoirement. Lord Granville est toujours dans un mauvais état de santé. En cas d'avènement d'un ministère tory, il quittera son poste incessamment. M. Bulwer gère les affaires importantes de l'ambassade anglaise. M. Arnim, ministre de Prusse, se trouve depuis quelque temps indisposé. M. de Werther et M. Cerc, attachés à l'ambassade prussienne, sont partis la semaine dernière, en congé de plusieurs mois, pour Berlin. M. d'Appony doit aller faire une visite au prince de Metternich en Allemagne.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET.

Au café, il y a eu des demandes à 76 55, et c'est à ce prix que la rente a ouvert au parquet.

Après l'ouverture, il y a d'abord eu une légère hausse, et la rente est montée à 76 62 1/2 ; puis elle est retombée à 76 57 1/2, et enfin elle est remontée à 76 65, cours auquel elle a fermé au parquet.

A quatre heures, elle était à 76 55 demandée.
5 0/0, 115 10 ; 4 1/2 0/0, 104 60 ; 4 0/0, 99 25 ; 3 0/0, 76 65 ; banque, 3180 00 ; obligations de Paris, 1275 00 ; Naples, 10290 ; dette active d'Espagne, 21 0/0 ; Etats Romains, 000 00 ; 5 0/0 belge, 102 1/8 ; 30/0 belge, 70 00 ; banque belge, 000 00 ; Caisse Lafitte, 0000 00, 5115 00.

RÉVOLUTION DANS LA TURQUIE D'EUROPE.

Nous lisons dans le *Courrier belge* :

Des frontières de la Turquie, 6 juillet.
En Valachie, le gouvernement se déclare tous les jours *plus en faveur de l'exécution du TRAITÉ D'UNION DACE dont il a admis les bases.*

En Moldavie, le projet russe semble assez complaire au prince, et une conjuration du parti opposé, qui avait pour but de s'emparer de la personne du prince, vient d'échouer.

La Serbie est divisée en deux camps : celui qui veut la guerre contre la Turquie et, avant tout, le renversement du gouvernement actuel, et celui qui appuie ce gouvernement et ne veut rien entendre d'une intervention dans les insurrections contre la Porte. Le prince Michel a dû faire arrêter son propre oncle Gaïa, compromis dans la tentative de révolution faite à Galuba et qui probablement se reproduira bientôt sur un autre point.

Dans la Bulgarie, l'anarchie fait tous les jours des progrès. Les Albanais se moquent ouvertement de Yacub-Pacha et de ses ordres ; ils disent « qu'ils l'attendent et qu'ils lui enverront un tribut de têtes de chrétiens, coupées soit en Bulgarie, soit en Albanie, soit en Macédoine. » Ils ont leurs chefs et des *régles fixes* pour le partage du butin. Aussi continuent-ils, avec une régularité effroyable, à piller, à brûler les villages bulgares et à enlever les femmes et les filles des chrétiens qu'ils font périr dans d'infénales orgies.

En Bosnie, l'insurrection, quoique si obstinément niée par les journaux autrichiens, gagne toujours plus de terrain. Le pacha de Tula se bat contre les troupes du sultan, et des bandes de chrétiens insurgés ou de Monténégrins parcourent le pays. L'habitant fuit pour sauver sa vie ou il se range sous les bannières d'une des parties combattantes.

Dans la Croatie turque, l'insolence des chefs de bandes a atteint le plus haut degré ; ils ne respectent plus rien. Croyez fermement que ce tableau est *au-dessous de la vérité*, et jugez par ces faits ce que peut signifier à présent un traité pour garantir *l'intégrité d'un empire aussi dissous.*

L'on est tellement familiarisé à Semlin avec l'idée du prochain soulèvement de toute la Dacie, que l'on s'étonne de ne recevoir encore que des détails d'insurrections et de conjurations partielles.

M. le préfet du Bas-Rhin vient de prendre un arrêté par lequel, sur le refus du maire et du conseil municipal d'assister les agents du fisc dans leurs opérations illégales, il délègue pour le même objet les commissaires de police de Strasbourg.

Le *Courrier du Bas-Rhin* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

La préfecture, en faisant un pas aussi décisif, s'engage très-légalement dans une voie périlleuse, et où il est souvent difficile de s'arrêter, lors même qu'on le voudrait.

Le recensement fait par le contrôleur, assisté par les commissaires de police, n'est pas plus légal que lorsqu'il était fait par le contrôleur, assisté des délégués du maire, et un arrêté préfectoral ne peut pas plus qu'une circulaire ministérielle légitimer une opération exécutée en dehors des termes de la loi.

Il n'y a pas dans tous les *vu* et dans tous les *considérant* de l'arrêté préfectoral un seul article de loi qui autorise les contrôleurs à s'arroger l'initiative que veut leur donner la circulaire du ministre des finances ; il n'y a pas non plus un seul article de loi qui permette aux commissaires de police de pénétrer dans le domicile des citoyens autrement que comme officiers de police judiciaire, dans le cas de flagrant délit pour constater une contravention, ou sur le mandat du procureur du roi ou du juge d'instruction.

L'administration municipale a rempli son devoir en refusant son concours à des mesures dans lesquelles elle devait jouer un rôle indigne d'elle et faciliter au fisc les moyens de pressurer les citoyens et d'atteindre toutes les misères qui peuvent avoir échappé jusqu'ici à l'impôt. Le conseil municipal a rempli son devoir en exposant les véritables principes qui dominent toute la question ; il a été jusqu'à la dernière limite de ses attributions : refuser son concours, opposer aux opérations du fisc une résistance passive, voilà tout ce que la loi lui a permis de faire, et il l'a fait.

C'est aux citoyens maintenant à voir s'il leur convient de subir des visites que le conseil municipal de Strasbourg et tant d'autres ont déclarées illégales, et de se soumettre aux recensements exécutés par des agents qui n'en ont pas reçu la mission de la loi. Ils connaissent les faits et les principes ; ils y puiseront le sentiment de leurs droits et de leurs devoirs.

La préfecture a-t-elle réfléchi aux conséquences que pourrait entraîner le refus des citoyens ? Si l'un d'eux ne voulait pas admettre dans son domicile les agents du fisc assistés du commissaire de police, que ferait la préfecture ? Reviendrait-elle sur ses pas, ou emploierait-elle la violence pour forcer les portes et pénétrer dans les maisons, au risque de trouver sur le seuil une résistance violente pour en défendre l'entrée ?

Certes, dans des circonstances aussi graves, une lourde responsabilité pèse sur les hommes qui ont le pouvoir entre les mains ; car c'est d'eux que dépendent l'ordre et la sûreté publique ; ils ne peuvent que compromettre l'un et l'autre par des mesures irritantes ; ils ne peuvent que semer le mécontentement en voulant pousser à bout l'exécution d'ordres illégaux. Frapper, renverser tout ce qui résiste, ce n'est pas gouverner, c'est opprimer ; régner par l'intimidation, étouffer les réclamations les plus justes par la terreur de la force brutale et par la menace des baïonnettes, c'est soulever à juste titre les malédictions publiques. Il y a plus de véritable force dans un pouvoir qui ne craint pas d'avouer une erreur et de rentrer dans la loi lorsqu'il s'est égaré hors des limites qu'elle lui a tracées, que dans celui qui se déclare infailible et qui appelle à son aide la violence pour faire exécuter des mesures illégales.

Nouvelles Diverses.

L'accroissement inconcevable de la fortune du clergé et les nombreuses propriétés qu'acquérirent ses convents, ses congrégations et dépendances diverses, excitent l'attention publique et commencent à inquiéter ceux-là même qui jusqu'à présent s'en sont le moins occupés. C'est que chacun comprend combien l'opulence, si contraire au vœu de pauvreté tant recommandé par Jésus-Christ à ses disciples, peut augmenter l'influence toujours funeste de nos prêtres dans les affaires publiques où leur voix commence à dominer celle des fonctionnaires temporels et des citoyens ; c'est que chacun comprend que la multiplicité des biens de main-morte rejette nécessairement sur les contribuables les impôts que la main-morte enlève au trésor de l'état. Dans cette situation des choses, le devoir de la presse nationale est tracé, et nous n'y faillirons jamais ; nous nous empresserons toujours de signaler au public, et autant que nous pourrons le découvrir, les sources d'où proviennent les richesses du parti-prêtre et les moyens qu'il emploie pour se les procurer.

On nous parle d'un procès qui se plaide à Nantes et qui ne peut manquer d'offrir des détails fort curieux ; nous en possédons déjà quelques-uns, et nous saurons les compléter quand il en sera temps. Il s'agit d'un testament qui a considérablement enrichi un prêtre de notre département. Les héritiers légaux de la défunte attaquent le testament et réclament son annulation de la justice des tribunaux. L'affaire est entamée, mais elle ne se terminera très-probablement pas en première instance. Nous en parlerons quand l'appel sera formé, car, quel que soit le jugement du tribunal de Nantes, la partie succombante ne manquera pas de se pourvoir en cour royale ; il nous sera alors d'autant plus facile d'entrer dans de plus amples explications qu'on nous affirme qu'un mémoire sera imprimé.

(*National de l'Ouest.*)

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 24 juin les détails suivants relatifs au navire *le Charles* :

« Décidément il n'y a pas de pirates ; il n'y en a pas plus à bord du *Charles* qu'il n'y en a eu à bord de la goëlette *Indépendance*, et les traces de sang trouvées à bord du *Charles* ne provenaient que d'une blessure que s'est faite le capitaine Gorham en débouchant une bouteille de bière au moment où il abandonnait le navire qui menaçait de couler.

» Le capitaine Gorham est arrivé à Charleston, et il résulte de ses déclarations et des preuves fournies par lui que les faits se sont bien passés ainsi qu'il l'avait déclaré au capitaine Hubbard, du brick *America*, qui, par conséquent, a eu grand tort d'avoir peur de pauvres naufragés qui lui demandaient assistance. Nous avons donné ces faits dans notre dernier numéro sans y croire ; il nous suffira aujourd'hui de les compléter.

» Lorsqu'une voie d'eau se fut ouverte dans le *Charles*, les passagers prièrent le capitaine Gorham de manœuvrer pour rentrer à la Nouvelle-Orléans : ce qu'il fit ; mais bientôt il se trouva en vue du navire *Louis XIV* qui allait de la Nouvelle-Orléans au Havre, et comme l'eau montait de plus en plus dans la cale, les passagers exigèrent qu'on les conduisit à bord du *Louis XIV*. Débarassé d'eux, le capitaine Gorham continua sa marche vers le port d'où il était sorti naguère. C'était le 3 juin que le danger avait éclaté, et le 4 que les passagers avaient quitté le navire.

» Le 10, malgré l'action continuelle des pompes, il y avait cinq pieds d'eau dans la cale. La goëlette *Ann* se présenta alors, et l'équipage étant épuisé de fatigue, le capitaine Gorham se décida à y chercher un refuge. Pour ajouter aux incidents de ce drame, à peine les naufragés étaient-ils à bord de l'*Ann*, que la foudre tua le capitaine et ouvrit une voie d'eau qui a forcé le navire à relâcher à Charleston.

» Le capitaine Gorham a produit un certificat des passagers qui étaient partis avec lui de la Nouvelle-Orléans et qui rendent hommage à son dévouement.

» Ce qu'il y a d'étrange, et ce qui laisse planer encore quelques doutes sur cette affaire, c'est que le capitaine du remorqueur qui a rencontré et sauvé le *Charles* n'a aucunement parlé de la voie d'eau. Cette circonstance ne peut tarder à s'éclaircir. En attendant, des navires de guerre américains sont sortis de plusieurs ports pour courir sus aux pirates. Les vaisseaux français *la Sabine* et *le Du-nois*, qui se trouvaient dans le golfe du Mexique, ont dû partager les dangers et l'honneur de cette expédition.

Variétés.

JOURNAL DE MÉDECINE DE LYON,

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE.

(1^{er} numéro, juillet 1841.)

Un journal nouveau publié par des hommes instruits et conscien-

PAIDA,

PAR MARCELLIN POCHET-DASSIN.

Un fort volume in-8°. — Prix : 7 f. — Challamel, éditeur, 4, rue de l'Abbaye, à Paris. (9999)

FAILLITE CAMILLE REVERCHON.

Marchand quincaillier-ferronnier, rue de l'Arbre-Sec, 13, à Lyon.

VENTE AU DESSOUS DU COURS, EN GROS OU EN DÉTAIL,

des fonds, marchandises et agencements dépendant de la faillite.

Le lundi seize août mil huit cent quarante-un et jours suivants, à dix heures du matin, on procédera à la vente des dites marchandises, aux enchères, par le ministère d'un tiers de commerce de Lyon.

Des lots seront faits au choix des amateurs.

Expressément au comptant sans escompte.

Il sera perçu 2 p. 0/0 en sus pour frais.

NOTA. Ce fonds, situé dans un très-bon quartier, a une nombreuse et excellente clientèle; la marchandise est nouvellement achetée et de première qualité.

On traiterait d'avance à l'amiable de tout ou partie, s'il se présentait des amateurs.

S'adresser à MM. BENOIT, quai de Retz, 54 ;

MOYET aîné, rue de l'Arbre-Sec, 10 ;

DULAC, arbitre de commerce, place des

Terreaux, nos 6 et 7, au 2^e, syndics définitifs de ladite faillite, et dûment autorisés par ordonnance de M. le juge-commissaire. (10002)

(9994) A vendre.

Une maison vignoble, susceptible d'être divisée tant pour les bâtiments que pour les fonds, de la contenance de 102 hectares 85 ares, située sur la route de Lyon, à huit kilomètres de Mâcon.

S'adresser à M. Devoud, propriétaire à Saint-Amour, canton de la Chapelle (Saône-et-Loire).

A vendre ou à louer de suite.

Une filature de coton, sise à Saint-Claude (Jura), garnie de métiers mécaniques et de tous les accessoires nécessaires à cette industrie.

Cette filature est établie dans un beau vallon joignant la ville; les bâtiments en sont vastes et commodes, et elle marche par un grand cours d'eau considérable et intarissable, lequel est alimenté par une rivière.

S'adresser, pour les renseignements et conditions, à M. Osmond, grande rue des Capucins, n° 5, à Lyon. (9780)

(9991) A vendre.

Joli petit vigneronnage, à quinze minutes de Villefranche, dans une belle position, et d'un bon produit, y compris mobilier et récolte pendante, au prix de 15.000 fr.

Une ancienne voiture à six places, en bon état, et un char suisse découvert.

A louer de suite.

Ecurie, remise et fenil, dans le quartier Saint Jean.

S'adresser, pour le tout, à M. Caillaud, épicière, vis-à-vis la barrière de l'Archevêché.

(9993) A vendre.

Un fonds de marchand-tailleur, ayant une bonne clientèle dans la ville et dans le dehors.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Froissard, rue Longue.

(9790) A vendre pour cessation de commerce.

Un fonds de café, agencé tout à neuf, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. Chabot, rue Lanterne, n° 5, au 1^{er}.

Vente de 80 à 100 Chevaux.

A Morges, jolie ville du canton de Vaud (Suisse), à trente-six kilomètres de Genève et quarante kilomètres de Besançon, M. GEX exposera en vente publique, le 10 août prochain, à dix heures du matin, à l'auberge de la Couronne, la quantité de 80 à 100 chevaux de trait, provenant d'un camp d'artillerie cantonal. Ces chevaux, en majeure partie de quatre ans et de la taille d'un mètre soixante-quinze centimètres, sont particulièrement propres au service des maîtres de poste, des voitures publiques, et à la remonte de la cavalerie. Il s'y trouve également plusieurs chevaux pour rouliers.

La vente se fera au comptant, et l'on pourra également traiter de gré à gré avant la mise publique. (10001)

AVIS. — On demande un teneur de livres qui ait de la pratique.

S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, 6. (9791)

cieux, quels que soient le sujet qu'il traite et les opinions qu'il émette, est toujours considéré par nous comme un fait utile, et nous sommes heureux d'annoncer son apparition. Déjà des essais nombreux avaient été tentés à Lyon pour l'établissement d'un journal de médecine; les conditions d'existence et de réussite paraissaient à tout le monde éminemment favorables, et cependant des obstacles de diverse nature s'étaient opposés à la réalisation de cette entreprise. Toutes les difficultés sont aujourd'hui levées; la société de médecine de notre ville, comme la plupart des corps savants, aura désormais un organe en quelque sorte officiel, qui rendra compte de ses travaux, de ses séances, de ses discussions, recevra les observations et les mémoires des médecins étrangers, et fera connaître les cas intéressants de médecine et de chirurgie pratiques qui se présentent en si grand nombre dans nos hôpitaux.

Si dans les hommes qui sont à la tête de cette œuvre nous ne trouvons pas des garanties certaines que ce nouvel écrit périodique ne s'écartera jamais des saines doctrines médicales, nous serions pleinement rassurés à cet égard par l'exposition de principes, par l'avant-propos placé en tête du premier numéro comme introduc-

AVIS. — Une demoiselle désirerait se placer en qualité de gouvernante chez une personne seule; elle sait faire la cuisine et bien coudre; elle sait lire et un peu écrire. S'adresser rue Tramassac, n° 36, au 4^e, sur le devant. (9995)

DU 21 AU 31 JUILLET INCLUSIVEMENT, LES HIRONDELLES DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Les jours impairs, à 6 heures du matin,

Les jours pairs, à 5 heures 1/2 du matin. (10,004)

Baisse provisoire de Coke.

L'usine à gaz de Perrache, ayant une partie de Coke dans un magasin qu'elle veut vider pour l'agrandir, offre la vente de ce combustible aux prix suivants, pris à l'usine :

2 fr. 50 c. les cent kilog. pour les parties de 200 kil. et au-dessous.

2 fr. 25 c. les cent kilog. pour les parties de 200 kil. à 1,000 kil.

2 fr. les cent kilog. pour les parties de 1,000 kil. et au-dessus.

Pour le transport, 40 centimes par sac. (6806)

MESSAGERIES DU MIDI

De François Poulin et Co.

A compter du 16 courant, les bureaux seront établis place des Terreaux, n° 9. (9789)

ARDOISES D'ANGERS.

Les carrières d'Angers, qui jouissent depuis des siècles d'une célébrité justifiée par l'excellence de leur schiste ardoisier, viennent d'établir à Lyon un dépôt de leurs ardoises.

Cedépôt doit introduire une heureuse innovation en nos départements de l'Est et du Sud quant aux habitudes et matériaux de construction.

Aucune sorte de couverture en effet ne présente les avantages de légèreté, de durée, de gracieux aspect et d'économie sur le prix de revient, qu'offrent celles qu'on exécute avec l'ardoise lisse, solide et souple des carrières d'Angers; mais jusqu'aujourd'hui ces ardoises, très-rarement et à grands frais amenées dans ce pays, étaient considérées comme un objet de luxe.

Elles vont être désormais d'un emploi facile dans les constructions, le bon goût autant que l'économie s'accordant à les conseiller; le perfectionnement des voies de communication permet aux carrières d'Angers d'expédier à peu de frais leurs ardoises à Lyon et de les faire vendre au même prix qu'à Angers, augmentées seulement du coût assez faible de leur transport.

S'adresser à MM. J. Page père et fils, négociants, port Neuville. (9708)

HOTEL DES EMPEREURS,

Premier hôtel de Marseille.

Rue Canebière, n° 5.

Le sieur PERNARD, ex-directeur de l'hôtel des Ambassadeurs à Grenoble, a l'honneur d'informer MM. les voyageurs et les familles françaises et étrangères qu'il vient de faire l'acquisition de l'hôtel des Empereurs, tenu depuis un grand nombre d'années par M. Matheron, et qu'il l'exploitera à partir de fin juillet prochain. On connaît tous les avantages de la position de cet hôtel, qui offre tant de commodités à MM. les voyageurs par son voisinage du Port, du Cours, de la place Royale, de la nouvelle Bourse, des théâtres et des plus beaux quartiers de la ville, dont il occupe le centre sur une rue magnifique. Aussi le concours d'étrangers que cet hôtel a attiré a-t-il toujours été considérable. Sa réputation, sous le rapport de la bonne tenue, de la propreté, de l'excellence de la cuisine, est faite depuis long-temps. Le nouvel acquéreur vient demander la continuation de la confiance qu'il avait obtenue à Grenoble, et qu'il n'épargnera rien pour justifier à Marseille. Il y aura deux tables d'hôte, l'une à dix heures du matin et l'autre à six heures du soir; indépendamment de ce service, il y en aura un pour les appartements, au gré de MM. les étrangers. Le sieur Parnard ne doute pas que, par la promptitude du service, le maintien d'une propreté recherchée et les soins multipliés dont MM. les voyageurs seront l'objet, il ne conserve à l'hôtel des Empereurs sa bonne renommée et sa vogue méritée. (10000)

tion. Si la marche adoptée en commençant se continue, ce sera moins, du reste, un journal de doctrines et de discussions théoriques qu'un exposé de faits cliniques, d'études et de recherches thérapeutiques. Tout en faisant connaître ce que l'art a de curieux et d'important au dehors, les rédacteurs donneront une plus large part à la médecine lyonnaise et à ses œuvres; c'est là, à notre avis, un des éléments de succès sur lesquels les auteurs doivent compter. Déjà, dans le numéro qui a paru, MM. Brachet, Bonnet et Niche ont consigné des travaux pratiques sur des questions importantes; ils ont apporté la première pierre à l'édifice que toute la médecine lyonnaise est appelée à élever.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Des bruits malveillants ayant été répandus sur la situation de la maison Louis Bély, elle prévient toutes les personnes auxquelles elle doit de se présenter à sa caisse; elles seront immédiatement payées.

(9998) A vendre en gros et en détail. 800 pièces indiennes de 40 centimes à 1 franc. Grand choix de mousseline-laine, stoff et châles aux prix les plus modérés. — Rue Saint-Pierre, 4, au 1^{er}.

ARGENT

D'ALLEMAGNE.

Reconnu pour être aussi blanc et aussi solide que l'argent, article qui peut le remplacer et rivaliser avec lui sous tous les rapports. Les preuves en sont évidentes, puisque MM. les orfèvres en achètent quelquefois pour argent. — Plus un nouveau genre de couvert en volfram, garanti sur facture pour la propreté et la solidité, à 2 fr. 25 c. le couvert, et cuillers à café à 6 fr. la douzaine.

A Lyon, rue Saint-Côme, au grand S. (6314)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (7175)

AU GRAND BAZAR FRANÇAIS.

JEUDI 22 JUILLET,

OUVERTURE DU VASTE MAGASIN

Rue de la Préfecture, n° 5.

Les articles consistent principalement en tableaux et gravures encadrées, objets plaqués, tels que flambeaux de divers genres, réchauds, cloches, porte-huiliers, etc.; flambeaux bronze, candélabres, plateaux, cannes, parapluies, tapis, souliers et pantoufles pour hommes et femmes; assortiment de quincaillerie, parfumerie, coutellerie, papeterie, ganterie, osserie, brosse; une foule d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Ce magasin se recommande autant par la grande variété des marchandises que par les bas prix auxquels les articles seront cotés.

Le magasin sera ouvert tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Tous les articles seront étiquetés en chiffres connus. On peut venir s'assurer de la véracité de l'annonce. (9995)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ETIENNE, à LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (7380)

L'ODONTINE

Est de tous les dentifrices connus le meilleur et le plus agréable; aussi son emploi est-il général dans la bonne société. — Dépôts à Lyon, chez MM. Gondar-Soccard, place de l'Herberie, et à la pharmacie des Célestins; Villefranche, M. Batilliat, pharmacien. (2174—5664)